

Limoges, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Une nouvelle saison débute. La Section Départementale de l'UNAF s'adresse à toi pour que tu adhères à nouveau ou que tu deviennes un nouvel adhérent.

L'UNAF à laquelle la Section Départementale de la Haute-Vienne est rattachée a **plusieurs buts** :

- *Le rassemblement du plus grand nombre d'adhérents avec des manifestations diverses (journée de partage en début d'année avec cadeaux aux enfant nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012, galettes des rois, etc.),*
- *Les œuvres sociales (mariage, naissance, décès, aide morale et financière en cas de problème grave de l'adhérent),*
- *Des réductions pour achats d'articles de sport, les voyages, les hôtels et d'autres réductions à finaliser,*
- *La défense juridique en cas d'agression grave de l'adhérent dans le cadre de l'exercice de sa mission ; l'UNAF, sur ta demande, peut t'assister lors des convocations, auditions, ... auxquelles tu pourrais être convié. Comme tu as pu le voir, l'UNAF suit les dossiers jusqu'au bout, même s'il faut du temps.*

Tu recevras également par mail un bulletin trimestriel de l'UNAF.

**L'UNAF est présente dans toutes les instances du football (LNA, LNFA, DISTRICTS etc...).**  
**Plus nous serons nombreux, plus l'UNAF aura un poids important auprès de ces instances.**

Pour la saison **2022-2023**, la cotisation est à **31 € pour les arbitres seniors**  
ou à **24 € pour les Jeunes Arbitres** (nés après le 31/12/99 - moins de 23 ans)

**Ci-joint un bulletin d'adhésion à remplir**, sans oublier **les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012**,  
et à retourner **le plus tôt possible** au trésorier :

**Monsieur DOUCET Daniel 35 route des Lièvres 87350 PANAZOL.**

**Ton adhésion doit nous parvenir le plus tôt possible pour que tu sois adhérent dès le début de la saison, ta protection juridique par l'UNAF nationale démarrant à la date d'enregistrement de ton adhésion.**

Nous te souhaitons une bonne reprise.  
Reçois, cher collègue, nos salutations sportives.

Pour le bureau,  
Le Président :

**Claude BOUSSELY**

**Siège social :**

**DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE**  
4, rue La Rochefoucauld  
B.P. 1036  
87050 LIMOGES CEDEX  
☎ : 05. 55.77.35.40

## BULLETIN D'ADHESION à la Section Départementale des Arbitres de Football de la Haute-Vienne pour la saison 2022 - 2023

A compléter et à retourner **le plus tôt possible** au trésorier :  
**Monsieur DOUCET Daniel 35 route des Lièvres 87350 PANAZOL.**

NOM : ..... Prénom : .....

Né le : ..... à .....

Nationalité : .....

Adresse exacte .....

Code postal : ..... VILLE : .....

Tél fixe : ..... Portable : .....

Email : ..... @ .....

Arbitre :      Fédéral       Ligue       District       Honoraire

Autres :

Déclare **adhérer** à la Section Départementale des Arbitres de Football de la Haute-Vienne pour la saison 2022 – 2023  
**et règle son adhésion** par chèque libellé à l'ordre de "la Section Départementale des Arbitres de Football de la Haute-Vienne" d'un montant de 31 € pour un sénior ou 24 € pour un JA (rayer la mention inutile)

A ..... Le ..... / ..... / .....      Signature :

### BULLETIN D'INSCRIPTION des enfants nés après le *1er janvier 2012*

A retourner impérativement au trésorier le plus tôt possible  
*(Cocher dans la colonne correspondante Garçon ou Fille)*

NOM	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	G	F